

## **Invitation à une réunion du Conseil communal mardi, 17 mai 2022 - 08.30 heures**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins invite les membres du Conseil communal à la prochaine **réunion publique** du Conseil communal,  
laquelle aura lieu dans la salle de réunion au 2<sup>e</sup> étage  
**en la Mairie de Leudelange**  
**5, Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour :  
Approbation,
2. Communications :
3. Modification du règlement de la circulation :
  - a) Modification du règlement de la circulation, approbation
  - b) Règlement taxe vignette de stationnement résidentiel
4. Maison relais :  
Convention 2022,
5. Ecole de musique :
  - a) Organisation scolaire provisoire 2022/2023
  - b) Modification des tarifs,
6. Bâtiment WOODEN :  
Avenant au contrat d'occupation précaire, approbation,
7. PAP Eelchesgewan 2 :  
Approbation,
8. Convention de mise à disposition temporaire :  
Convention maison, 11, Rue de Cessange, approbation
9. Subsides aux associations locales :  
Subsides 2022, année de référence 2021,
10. Motions des conseillers :
11. Correspondance. questions au Collège des bourgmestre et échevins :
12. Liste des demandes du droit de préemption :
  - a) discussion
  - b) décision

huis clos

13. Commissions consultatives, team climat « Klima Team » : huis clos  
 a) Nominations au team climat  
 b) Fixation de la valeur des jetons de présence du team climat
14. Affaires de personnel : huis clos  
 a) Nomination à un poste du groupe traitement A-2, sous-groupe technique  
 b) Création d'un poste d'employé communal dans le groupe traitement B-1, sous-groupe technique  
 c) Demande de changement du groupe de traitement par mécanisme temporaire,  
 d) Prolongation du stage d'un fonctionnaire

Leudelange, le 10 mai 2022

Au plaisir de vous revoir tous lors de la réunion.  
 pr. le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire,



Marc THILL




La Bourgmestre,



Diane FEIPEL ep. BISENIUS

Les dossiers afférents peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Heures d'ouverture des bureaux de la mairie :			
Matin	lundi – vendredi	08h00 – 11h30	
Après-midi	lundi – vendredi	13h30 – 16h00	
	sauf jeudi	13h30 – 18h30	